

# Module Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

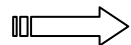
Ce module complémentaire de la formation Guide Moniteur de Pêche doit permettre aux professionnels du tourisme pêche de développer des compétences techniques en matière de gestion de l'eau et des milieux halieutiques, et de leur accessibilité pour le compte des structures associatives (FDAPPMA, AAPPMA) ou établissements publics de coopération intercommunale en complément des services apportés par les structures administratives (DDAF, CSP, DDE...).

## Objectifs

Etre capable de réaliser un diagnostic environnemental d'un milieu aquatique et halieutique à des fins d'aménagement et/ou d'entretien dans le respect de la réglementation en vigueur, pour les partenaires de la gestion du milieu.

## Contenu

- Connaissances relatives à la caractérisation d'un milieu *aquatique* (*substrat, qualité de l'eau, écosystème, pollutions*) ;
- Méthodologie d'analyse d'un milieu aquatique et halieutique ;
- Maîtrise des aspects réglementaires ;
- Connaissance de partenaires et animation ;
- Montage et accompagnement de dossiers d'aménagement et de gestion de l'eau et des milieux halieutiques.



# Module Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

## Conditions d'inscription

- Être Moniteur Guide de pêche ou exercer une activité en relation avec la gestion de l'eau et des milieux halieutiques à titre bénévole ou en temps que professionnel ;
- Connaissances minimales exigées concernant l'écosystème des milieux aquatiques.

## Validation

- Unité capitalisable du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports « Pêche de Loisir ».

## Déroulement de la formation

- Durée : **140 heures** soit 4 semaines de mi-octobre à mi-novembre.

## Conditions matérielles

✕ La formation dispensée par le Centre peut être prise en charge par le Conseil Régional de votre région ou les ASSEDIC ou les fonds formation, ou toute autre source de financement selon la situation de chaque stagiaire (devis construits sur la base de plans individuels de formation).

✕ Conditions d'hébergement et de restauration :

Logement en chambres individuelles et restauration possibles sur place (AHUN 23 et Saint-Pardoux 87).

IPNS